

MENTION DE CONVOCATION

Du quinze octobre deux mille dix-huit. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le dix-neuf octobre deux mille dix-huit en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

Le vendredi 19 octobre 2018 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude BERTHOMIER, Baptiste BOULON, Véronique CHEVALIER, Jean Marie CONTE, Jean DELEUME, Thierry FAVARCQ, Samuel GIEMZA, Marie HUMBERT

Pouvoir donné : Cécile THONIER (pouvoir à Marie HUMBERT), Aurore LEBRUN (pouvoir à Jean-Marie CONTE)

Excusé(e)s sans pouvoir : -

Non excusés : Corinne PETIT

Séance ouverte à : 20h40

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2018
- Affectation de la DCE 2016 (Dotation Cantonale d'Équipement)
- Déficit des services de transports de voyageurs au titre de l'année 2017
- Projet éolien des Portes du Nivernais
- Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N°2018/OCTOBRE/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2018/OCTOBRE/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2018/OCTOBRE/003

AFFECTATION DE LA DCE 2016 (DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 5 329.00 € a été accordée à la commune pour l'année 2016, au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement pour la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux et pour divers investissements.

Le plan de financement est fixé comme suit :

A/ Travaux sur les bâtiments communaux

Protection tableau électrique salle « Georges Léger » : 209,55 €
Mise en sécurité accès clocher église « Saint Julien » : 534,00 €
Remplacement mitigeur Mairie et modification tuyauterie gaz extérieure : 442,00 €
Remplacement coffret électrique extérieur Espace « Jean Philippe PETIT » : 270,71 €
Remplacement VMC salle communale « Georges Léger » : 316,21 €
Vérification et entretien cloches Eglise « Saint Julien » : 195,34 €
Réparation fenêtres secrétariat de Mairie : 322,00 €
Remplacement portail endommagé Garage de la Saulaie » : 1 293,70 €

B/ Investissements divers

Remplacement chaudière murale Mairie : 3 300,00 €
Pose climatisation secrétariat de Mairie : 1 548,79 €
Réfection peinture routière au bourg : 786,25 €
Achat ponceuse électrique : 460,00 €

<u>Montant HT</u>	9 678,55 €
<u>Subvention DCE 2016</u>	5 329.00 €
<u>Autofinancement HT</u>	4 349,55 €
<u>Montant TTC des travaux réalisés</u>	11 614,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- Solliciter cette subvention
- Signer toutes pièces administratives relatives à cette demande.

DELIBERATION N°2018/OCTOBRE/004

DEFICIT DES SERVICES DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du 10 octobre 2018 reçu du Conseil Départemental de la Nièvre relatif au déficit des services de transports de voyageurs qui s'élève, au titre de l'année 2017, à la somme de **325 143,17 € TTC**.

La participation des communes desservies par ces services est limitée à 30% de ce montant, soit pour l'année 2017 :

$$325\,143,17\text{ €} \times 30\% = 97\,542,95\text{ € TTC}$$

La somme due par les communes est déterminée au prorata du nombre d'habitants selon les données INSEE 2014, applicables au 01 janvier 2017.

Eléments de calcul

- Part de la participation communale au déficit global 2017 : 97 542,95 € TTC
- Part de la population nivernaise desservie par une ligne d'intérêt local et/ou un transport à la demande : 116 899 habitants
- Nombre d'habitants à Mars-sur-Allier (source INSEE 2014) : 291
- Montant moyen dû par habitant : 0,83442 € TTC (97 542,45 € : 116 899)

Somme due par la commune de Mars-sur-Allier

$$0,83442 \times 291 = 242,82\text{ € TTC}$$

DÉLIBÉRATION N°2018/OCTOBRE/005

PROJET EOLIEN DES PORTES DU NIVERNAIS

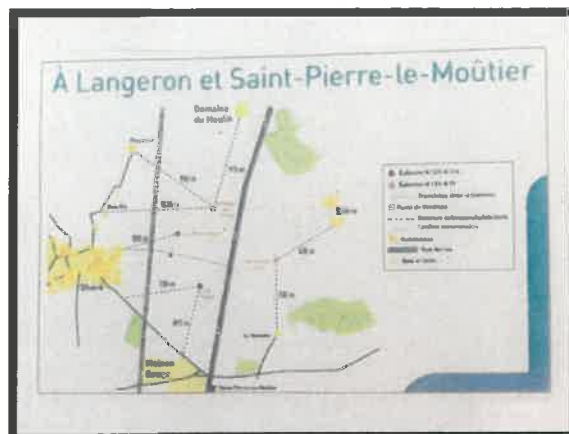
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet éolien des Portes du Nivernais.

Ce projet, situé à un minimum de 555m des habitations, est composé de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Langeron. 3 éoliennes seront installées sur la commune de Langeron (Ouest de la RN7) et 1 éolienne sur la commune de Saint Pierre le Moutier (Est de la RN7).

Ces éoliennes, d'une puissance totale de 12 MW (4x3MW), permettront, à terme, de produire près de 24 850 MWh/an soit l'équivalent de la consommation moyenne résidentielle et tertiaire de 4 780 foyers (hors chauffage) couvrant nettement les besoins des habitants de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais.

Une partie de notre commune étant située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée, il convient que le Conseil Municipal formule un avis sur le projet susmentionné.

Au regard des éléments fournis, le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer sur ce projet pour le moment.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures mentionnés ci-dessous :

Mairie de Saint Pierre le Moutier

- Mardi 06 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Samedi 24 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 7 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

Mairie de Langeron

- Jeudi 15 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 28 novembre 2018 de 9h00 à 12h00

Le dossier sera à la disposition du public en Mairie de Mars-sur-Allier pendant un délai de 32 jours consécutifs (soit du mardi 6 novembre 2018 au vendredi 7 décembre 2018 inclus) aux horaires d'ouverture de la Mairie : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h00 à 12h00.

Les observations des personnes intéressées pourront être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, Monsieur Dominique LAPRÉVOTTE à la Mairie de Saint Pierre le Moutier, siège de l'enquête.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2018/OCTOBRE/006

INSTALLATION D'UNE MICRO STATION D'ÉPURATION ET CRÉATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES POUR LES LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet qu'il s'élève à un montant de 50 054,50 € HT.

Les subventions accordées qui seront affectées à ce projet :

- DCE 2017 : 5 329,00 €
- DCE 2018 : 6 060,00 €

- DETR 2018 : 17 519,08 €
- RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 : 4 950,39 €

Soit un autofinancement de 28 717,99 € (TVA comprise)

DÉLIBÉRATION N°2018/OCTOBRE/007
CIRQUE MORELLO

Le cirque MORELLO a contacté la Mairie pour donner une représentation le mercredi 24 octobre 2018 à 18h30. Le chapiteau sera dressé sur le parking poids-lourds.

Prix des billets : 10€/enfant et 12€/adulte.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : -----

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 21h30.

Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2018/OCTOBRE/001 à la délibération n°2018/OCTOBRE/007

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BERTHOMIER	J-Claude	
BOULON	Baptiste	
CHEVALIER	Véronique	
CONTE	J-Marie	
DELEUME	Jean	
FAVARCQ	Thierry	
GIEMZA	Samuel	
HUMBERT	Marie	